

**INFORMATION**

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes**  
**mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST  
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**ALBIOMA**

<b>DECLARANT :</b> Daniel VALOT, Administrateur
<b>INSTRUMENT FINANCIER :</b> Actions
<b>NATURE DE L'OPÉRATION :</b> Acquisition
<b>DATE DE L'OPÉRATION :</b> 07 juin 2013
<b>DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION :</b> 09 juin 2013
<b>LIEU DE L'OPÉRATION :</b> Marché réglementé de NYSE Euronext à Paris
<b>PRIX UNITAIRE :</b> 15,12 Euro
<b>MONTANT DE L'OPÉRATION :</b> 6 048 Euro
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :</b>  Actions acquises en application de l'obligation statutaire faite aux administrateurs de la société de détenir un minimum de 400 actions, faisant suite à la nomination du déclarant aux fonctions d'administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013.